

Arrêté n°QAP-GFPS-2015-011
portant modification de la composition de la commission
de l'activité libérale du centre hospitalier (CH) de Dieppe

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie

Vu :

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Le code de la santé publique et notamment les articles R. 6154-11 à R. 6154-14 ;

Le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 modifiant l'article R. 6154-12 ;

L'arrêté n°2013324-0011 du 20 novembre 2013 fixant la composition de la commission de l'activité libérale du centre hospitalier de Dieppe ;

Considérant :

La proposition de désignation d'un représentant de l'ARS Haute-Normandie formulée par courriel du 7 août 2015 de l'adjointe au responsable du pôle organisation de l'offre de santé, madame Elisabeth Gabet, en remplacement de madame Caroline Allais ;

ARRÊTE

Article 1 :

La composition de la commission de l'activité libérale du **centre hospitalier de Dieppe** est modifiée comme suit :

Représentant de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie :

- Madame Karine Osmont

Article 2 :

La durée du mandat de madame Karine Osmont est fixée pour la durée du mandat de la commission restant à courir.

Article 3 :

Les autres éléments constitutifs de l'arrêté n°2013324-0011 du 20 novembre 2013 restent inchangés.

Article 4 :

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie et le directeur du centre hospitalier de Dieppe sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le

07 SEP. 2015

Le directeur général

P/Le Directeur Général
et par délégation,
Le Directeur Délégué,
Responsable du département
Qualité et Appui à la Performance

Bruno ANQUETIL